

Le Service Social

Le Service Social est ouvert à tou·te·s les étudiant·e·s et propose tout au long de l'année différentes aides :

Accueil et Écoute en toute confidentialité : tou.te.s étudiant.e.s et tous types de demandes

Information : sur droits et obligations des étudiant.e.s, aides internes à l'école, aides/services sociaux externes

Accompagnement social : en fonction de votre situation, le service peut vous aider pour :

- des démarches administratives : mise en ordre de votre situation
- des démarches financières : demande d'allocations d'études, d'allocations familiales, cpas, ect.
- des démarches sociales : recherche d'un logement, aides alimentaires, réorientation vers des services sociaux, médicaux ou juridiques, ect.

Aide Psychologique : Béatrice Dispaux, psychologue à l'ERG/ESA vous offre un espace/temps d'accueil pour toutes difficultés liées à la santé mentale. Si nécessaire, elle accompagne vers une structure extérieure adaptée

Aide Financière : aide financière de l'école (voir ci-dessous)

Info sur les valves étudiants du site de ton école ou servicesocial@stluc-bruxelles.be

Pour prendre contact avec une assistante sociale, tu peux

- soit venir à une permanence sans RDV - voir ci-dessous
- soit en visio en prenant un rdv sur calendly - lien ci-dessous
- soit nous envoyer un mail servicesocial@stluc-bruxelles.be
- soit nous téléphoner au 02/541.17.78

Les intervenantes psycho-sociales

<i>A venir</i>	<i>A venir</i>
La coordinatrice Permanence (sera communiquée en septembre)	Un(e) assistant(e) social(e)
servicesocial@stluc-bruxelles.be 02/541 17 78	servicesocial@stluc-bruxelles.be
Disponible sur rendez-vous : https://calendly.com/servicesocialstlucbxl/rdv-service-social	Disponible sur rendez-vous

 <p>Béatrice Dispaux</p>	 <p>Caroline Wezel</p>
La psychologue	Assistante sociale - Permanence à l'ERG sans rdv le vendredi 12h à 16h
psy@stluc-esa-bxl.org	c.wezel@stluc-esa-bxl.org
Disponible sur rendez-vous : https://calendly.com/psy-erg-esa-stluc/	Disponible sur rendez-vous : https://calendly.com/caroline-wezel-service-social

Aide financière

Si un.e étudiant.e rencontre des difficultés financières, iel peut introduire une demande d'aide financière au Service Social.

Comment introduire une demande ?



L'étudiant.e recevra **la décision du Conseil Social** - dans un délai de 2 à 4 semaines - par mail avec l'explicatif des aides. Le formulaire se trouve sur les valves étudiants du site de l'école ou servicesocial@stluc-bruxelles.be

Quelles sont les conditions pour recevoir une aide financière ?

- Être en règle d'inscription
- Satisfaire aux obligations scolaires
 - en fréquentant régulièrement les cours théoriques et pratiques
 - en présentant tous ses examens, sauf cas de force majeure
- Les revenus du ménage ou de l'étudiant.e isolé.e doivent se situer dans les barèmes ci-dessous.

Pour remplir ton dossier, tu peux demander de l'aide :

- >ERG : Danièle Leclercq : les mercredis de 11h45 à 12h45 (permanence sans rendez-vous - à l'erg)
- > Permanence sans rendez-vous des assistantes sociales
- > par téléphone 02/541 17 78
- > ou par mail servicesocial@stluc-bruxelles.be

Les aides financières :

Type d'aide	Description	Montant
Droits d'inscription (DI)	<p>Le Service Social paie directement les DI à l'école (sauf 50 euros payés par l'étudiant)</p> <p>Les étudiant.e.s ayant fait une demande d'allocations d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doivent pas payer des droits d'inscription.</p> <p>! Cette aide n'interviendra pas sur la partie des Droits d'Inscription Spécifiques (DIS).</p> <p>Pour les étudiants qui n'ont pas droit à l'aide DI ou pour les DIS, le service social peut proposer un prêt avec étalement de paiement.</p>	Les DI SAUF acompte de 50€
Intervention financière	Montant alloué en deux fois sur l'année regroupant les aides loyer, impressions et fournitures artistiques hors Procure.	entre 400 et 500 par Année
Aide numérique	Aide pour l'achat d'un ordinateur, d'une tablette graphique, d'un appareil photo...	50% de l'achat maximum 650€
Aides exceptionnelles	Aide pour des soins de santé, aide psychologique, aide loyer d'urgence, aide mobilité pour les plus de 25 ans, déplacement dans le cadre d'un cours... Ces aides seront traitées au cas par cas en fonction des demandes.	variable
Aide alimentaire [accessible à tous les étudiants]	En partenariat avec l'ASEB-Association pour la solidarité étudiante en Belgique, <u>cette aide est accessible à tous les étudiants</u> . Pour 4€ par semaine, vous pouvez accéder à un panier de +/- 40€ de fruits et légumes frais, de produits de première nécessité et/ou d'invidus. Information et inscription : https://www.facebook.com/AsebBruxelles	
Job étudiant Interne	Inscription sur la liste des potentiels jobistes au sein des Instituts : BAIU-bibliothèque, service technique, secrétariat, cellules impressions, Procure... Des appels à candidature vous parviendront durant l'année scolaire.	15€/h
Tickets Culture Article 27	Ces tickets permettent aux étudiants d'accéder à l'espace culturel bruxellois et wallon (théâtre, cinéma, concerts, danse, musées, expositions) au tarif unique d'1,25 € (infos : https://article27.be/). Possibilité d'en recevoir maximum 2 par mois en fonction des disponibilités. A venir chercher à l'accueil du 57 rue d'Irlande de 9h à 13h et de 14h à 17h.	

En cas de changement de situation après l'accord d'une aide >> Préviens immédiatement le service social

- > Abandon en cours d'année = les aides seront immédiatement arrêtées. Une restitution de l'aide accordée pourrait être demandée par le service social.
- > Augmentation OU diminution des revenus pris en compte = le service social procédera soit à un arrêt, soit à une modification ou demandera une restitution partielle ou totale des aides accordées.

En cas d'abus, un remboursement des aides accordées sera exigé.

Un problème en cours d'année? >> Préviens immédiatement le service social

Une révision de ton dossier peut avoir lieu pendant l'année et une aide exceptionnelle supplémentaire peut être accordée

Barèmes 2023-2024 (sous réserve d'une modification des montant pour les étudiants conditions modestes)

Nbre Personne à charge (voir AER)	Etudiant.e.s boursier.e.s FWB (Allocation d'études)	Etudiant.e.s condit° modeste FWB	Revenus Maximum Aide sociale St-Luc
0 (étudiant isolé)	25.867,70 €	28.448,55€	35.867,70 €
1	33.825,47 €	35.953,44€	43.825,47 €
2	41.288,63 €	42.991,87€	51.288,63 €
3	48.249,14 €	49.556.25€	58.249,14 €
4	54.715,05 €	55.654,18€	64.715,05 €
5	61.180,96 €	61.752,11€	71.180,96 €
par pers. suppl.	.6.465,91 €	.6.465,91 €	.6.465,91 €

!! Si tu n'es pas dans les barèmes et qu'il y a un changement récent de situation financière !!

Remets ta demande d'aide, tous les dossiers seront étudiés
et les aides seront accordées au cas par cas.